

porte également les signatures des deux témoins J. Feltz, J. A. Dondelinger et celle du notaire A. Bredimus.

Arch. Aug. Collart, Bettembourg.

De son vivant Lothaire de Zievel avait considérablement accru son patrimoine, ceci aux dépens de la communauté paraît-il, si l'on accorde crédit aux doléances des habitants de Bettembourg présentées par requête en 1717.

Les Archives Générales du Royaume à Bruxelles, Conseil d'Etat 522 (original) détiennent deux actes à ce sujet que l'on trouve reproduits dans l'ouvrage de l'abbé Nicolas Majerus (*Die Luxemburger Gemeinden*, t. I, pp. 606-610). Nous y lisons que le village de Bettembourg était autrefois « un des meilleurs de toute la province », mais que depuis lors « il auroit postérieurement été subhasté sur lesdits engagistes, et adjugé au sieur de Zievel, lequel estant devenu fort puissant, il y a acquis des grands biens, grande partie de roture que les remontrants ou du moins leurs devanciers possédoient autrefois jusques à là, qu'il recueille trois à quatre cent chariots de foin par an, tient quatre à cinq charues, quatre troupeaux à part, ordinairement quatre cent moutons, et quelques fois jusques à huit ou neuf cent, ensorte qu'il ruine tellement le ban que les remontrants ne peuvent subsister, bien éloigné de produire les avantages qu'ils produisoient cy devant, en un mot la conduite dudit sr. de Zievel a diminué considérablement leur nombre, parce qu'ayant acquis la plus parte de leurs biens ; beaucoup ont esté obligez à décamper, et leur charge dans les aides et prestations aux corruées estant retombées sur ceux qui sont restez, ils en ont pour ainsy dire esté accablés, mais ce qui fait le comble de leur malheur est que ledit sr. de Zievel, estant venu à mourir passez environ cinq ans, sa vefve perdante toute considération, a entrepris de les perdre et ruiner absolument. Elle leurs a intenté presque à la fois sept procès, pour leur ôter leurs anciens droits et privilèges. »

Et s'inspirant d'un soi-disant précédent (Esch sur l'Alsette ou Oberkergeren), les habitants de Bettembourg demandent de pouvoir racheter les droits de justice de l'engagère « car enfin il est sure que ce sont les roturiers dans ce pays là qui soutiennent l'Etat, les nobles y ayans des privilèges si extraordinaires, qu'ils ne concourent en quoy que ce puisse estre, ils ne payent ny sol ny maille, et possèdent les plus beaux biens. »

Cette requête est bien significative du malaise qui déjà rongait l'ancien régime et qui fut l'une des principales causes de sa perte. L'avis du Procureur Général B. Lanne qu'accompagne la requête en date du 3. IX 1717 à l'adresse de S. E. le Marquis de Prié, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas, objecte que « Le cas de ceux d'Esch et Oberkerschen est tout autre. La habitans dudit aiant cy devant acquis les droits de justice du souverain dans un tems où la nécessité de l'Etat a donné lieu à pareilles ventes et engagères ; au lieu que les droits de justice au village de Bettembourg